

complexes et multidimensionnels que pose l'urbanisation rapide dans les pays en voie de développement,

Notant avec satisfaction que le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification a mené à bien plusieurs projets divers et complexes comportant la fourniture de conseils techniques et des activités de coopération technique,

Reconnaissant également la nécessité d'intensifier encore l'action de développement régional intégré, pour résoudre ces problèmes complexes,

Notant qu'actuellement les activités d'assistance technique relatives au développement régional sont réparties entre les divers services du Département des affaires économiques et sociales,

Conscient de ce que le domaine de compétence du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification inclut la fourniture d'avis sur le développement régional et urbain intégré,

1. *Recommande* que le Centre de l'habitation, de la construction et de la planification fournisse un appui technique aux projets opérationnels et aux projets de formation dans le domaine du développement régional intégré dans lesquels une place prépondérante est donnée à l'aménagement du territoire;

2. *Recommande également* que l'on entreprenne d'assurer une diffusion efficace et plus étendue des données de l'expérience déjà acquise à l'occasion des activités de coopération technique;

3. *Recommande en outre* que l'élément « coopération technique », dans les activités du Centre, soit maintenu à un niveau suffisant pour répondre aux besoins directs des pays en voie de développement et que ces ressources du Centre ne soient pas utilisées à d'autres fins.

1918^e séance plénière
31 juillet 1974

1885 (LVII). Enquête mondiale sur le logement

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné l'Enquête mondiale sur le logement ⁷³, qui met l'accent sur la crise de l'habitat humain dans les pays en voie de développement,

Notant que la population urbaine dans le monde va s'accroître de 50% d'ici à la fin du siècle et que la plus grande partie de cet accroissement aura lieu dans les pays en voie de développement,

Notant en outre que l'afflux considérable de population rurale dans les villes entraînera de graves complications sur le plan social et économique si ce processus n'est pas canalisé selon une orientation appropriée et si l'on ne garantit pas à la population des conditions de vie minimales et des possibilités d'emploi,

⁷³ E/C.6/CRP/No.1.

Reconnaissant que cette tâche nécessite une action sur plusieurs fronts et d'énormes ressources, qui dépassent les possibilités présentes et futures de la plupart des pays en voie de développement,

Se déclarant favorable, pour ces raisons, à une action internationale coordonnée pour supprimer l'immense écart existant entre les besoins et les ressources,

Notant la proposition formulée à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale et tendant à réduire de 10% les budgets militaires des membres permanents du Conseil de sécurité et à utiliser les ressources ainsi libérées pour apporter une aide aux pays en voie de développement,

Rappelant la résolution 976 B (XXXVI) du Conseil économique et social, du 1^{er} août 1963, où était exprimé l'espoir que les ressources libérées par le désarmement permettraient d'accélérer les progrès dans la construction de logements, la rénovation urbaine, l'élimination des taudis et le développement rural,

Reconnaissant que l'on peut obtenir une amélioration des conditions de vie de la partie de la population des pays en voie de développement qui a un faible revenu, en utilisant une part des ressources ainsi dégagées par le désarmement pour mettre en place des équipements d'infrastructure dans les villes, construire des logements, des écoles, des hôpitaux, et fournir d'autres services,

1. *Prie* le Secrétaire général, au cas où le budget militaire des membres permanents du Conseil de sécurité serait réduit de 10%, de prendre des mesures pour qu'une proportion suffisante des ressources ainsi dégagées soit consacrée à une action nationale et internationale dans le domaine de l'habitat humain, en conformité avec les priorités fixées par les pays en voie de développement pour l'utilisation de l'aide au développement;

2. *Prie en outre* le Secrétaire général de procéder à des consultations avec les organes intéressés et de faire rapport sur le résultat de ces consultations au Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, lors de sa neuvième session.

1918^e séance plénière
31 juillet 1974

1886 (LVII). Amélioration et développement des techniques de construction fondées sur l'utilisation des matériaux locaux

Le Conseil économique et social,

Reconnaissant que l'énorme déficit de 300 millions de logements que les pays en voie de développement connaîtront en 1980 ne peut être éliminé avec les méthodes et matériaux de construction actuels, malgré tous les efforts des gouvernements,

Reconnaissant en outre qu'il faut un progrès marquant des méthodes et matériaux de construction actuels si l'on veut pouvoir construire à une telle échelle,

Notant les grandes réalisations à l'actif de l'industrie pétrochimique dans la mise au point de matériaux de construction, en particulier dans la production d'unités d'habitation légères et faciles à monter,

Notant d'autre part que l'énorme déficit de 300 millions de logements pourrait être allégé grâce à l'emploi de polymères,

Notant également que le projet de résolution TD/III/WG.II/L.5 relatif à l'expansion du commerce, à la coopération économique et à l'intégration régionale entre pays en voie de développement⁷⁴, et présenté par 10 pays d'Amérique latine à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa troisième session, tenue à Santiago (Chili) en mai 1972, a été considéré comme relevant du mandat du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification,

Reconnaissant que ledit projet de résolution envisage la promotion, parmi les pays en voie de développement, d'un marché international sans but lucratif de nouveaux matériaux et éléments de construction, et en particulier l'emploi de polymères, pour la construction de logements à faible prix de revient, en vue de réduire les coûts et d'intensifier les échanges commerciaux et la coopération économique entre pays en voie de développement,

Reconnaissant en outre que les variations de qualité des matériaux et méthodes de construction, plutôt que les défauts de conception, sont les causes essentielles des dommages subis par les bâtiments en cas de catastrophe et que les matériaux et éléments en polymère peuvent aider à résoudre ce problème,

1. *Prie* le Secrétaire général :

a) D'accorder une attention particulière aux études concernant la production, l'utilisation et la distribution des matériaux et éléments de construction dérivés du pétrole, en particulier des polymères et d'autres produits organiques et minéraux susceptibles d'être utilisés comme liants et comme enduits en association avec des matières naturelles qui se trouvent en abondance dans les pays en voie de développement, du fait qu'ils offrent de grandes possibilités en ce qui concerne l'industrialisation dans le secteur de la construction :

b) De charger le Centre de l'habitation, de la construction et de la planification de coordonner les résultats des travaux actuellement effectués par divers pays dans l'application des polymères et d'autres liants à l'industrie des matériaux de construction, en vue de faire bénéficier les pays en voie de développement de la nouvelle technologie et afin de promouvoir l'échange international de données d'expérience et l'établissement d'un marché sans but lucratif de ces matériaux, dans le cadre d'un plan international intégré de logement social ;

c) De rendre compte des progrès accomplis à cet égard au Conseil économique et social, par l'intermédiaire du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification à sa neuvième session ;

2. *Prie également* l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'intensifier les études demandées lors du Colloque sur le développement des industries de transformation des matières plastiques en

Amérique latine, qui s'est tenu à Bogota (Colombie) du 20 novembre au 1^{er} décembre 1972, et de consacrer des ressources spéciales à la promotion et à l'établissement, dans les pays en voie de développement, d'industries des matériaux de construction dérivés du pétrole, en particulier des polymères et d'autres liants et enduits d'origine organique et minérale, répondant à une planification industrielle intégrée pour ce marché international ;

3. *Prie en outre* l'Union internationale des architectes, le Comité international des études sur les nouveaux systèmes de construction (Bruxelles, Europlast 73) et les autres organisations non gouvernementales intéressées de fournir leur appui et de prêter leur concours pour les recherches sur la meilleure utilisation et les meilleures possibilités d'application des matériaux de construction dérivés du pétrole et de produits agricoles et industriels.

1918^e séance plénière
31 juillet 1974

1887 (LVII). L'Année internationale du livre - 1972 et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1575 (L) du 20 mai 1971, par laquelle il a demandé à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de lui soumettre un rapport sur les résultats atteints durant l'Année internationale du livre - 1972, et particulièrement sur la manière dont ces résultats peuvent contribuer à la réalisation des buts de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Ayant examiné le rapport établi à cet effet par le secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'Année internationale du livre - 1972 et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement⁷⁵,

Notant que l'Année internationale du livre, à laquelle se sont activement associés la quasi-totalité des États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, diverses organisations intergouvernementales et un grand nombre d'organisations internationales non gouvernementales, a donné une vigoureuse impulsion à la promotion du livre et de la lecture dans le monde,

Notant en outre que beaucoup d'initiatives prises par la communauté mondiale, en vue notamment de mettre en place ou renforcer, aux niveaux national, régional et international, une infrastructure propre à améliorer la production, la distribution et l'utilisation des livres, ont été conçues dans une perspective d'action à long terme répondant aux objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

⁷⁴ *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), annexe VI, section H, appendice, projet de résolution 2, p. 355.

⁷⁵ E/5468.